

## 20221105 Lyon Capitale

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/a-la-croix-rousse-un-nouveau-squat-pour-mineurs-isoles>



## A la Croix-Rousse, un nouveau squat pour mineurs isolés

5 novembre 2022 A 10:31

par [Aimée Le Goff](#)

*Un collectif citoyen de soutien aux personnes migrantes officialise l'ouverture d'un squat pour mineurs isolés à la Croix-Rousse. Il appelle les élus à une "réelle prise en charge" des jeunes sans abri.*

C'est désormais officiel. Dans une lettre ouverte aux élus de la métropole, diffusée samedi 5 novembre, le collectif citoyen Soutiens/Migrants Croix-Rousse annonce l'ouverture d'un squat pour mineurs isolés dans des logements vacants situés au 55 rue Henri Gorjus (Lyon 4e). Il occupe les lieux depuis le 2 novembre et invite à un rassemblement de soutien tout ce week-end.

Dans sa lettre, le collectif reconnaît les initiatives menées par les institutions locales pour la mise à l'abri de mineurs en recours, dont la création du dispositif "Station" porté à 92 places depuis juillet 2022 par la Métropole et la préfecture. "La mairie s'est également engagée au-delà de ses compétences en mettant deux bâtiments à disposition des jeunes depuis juin 2021, et en ouvrant temporairement un gymnase en septembre 2022", reconnaît le collectif dans son courrier. Il estime toutefois que ces solutions restent insuffisantes, au regard du nombre d'adolescents encore à la rue.

### Des refus de prise en charge chaque semaine

Le collectif réquisitionne les logements vides du 55 rue Henri Gorjus pour mettre à l'abri une trentaine de jeunes sans solution d'hébergement, le temps de leur recours. Il constate 6 à 10 refus de prise en charge chaque semaine [depuis le démantèlement du campement du square Ferré à la Croix-Rousse](#), et ce malgré la mise à l'abri de 66 personnes au gymnase Dargent

(Lyon 8), autorisée par la mairie. *"Nous assistons chaque semaine à la mise à la rue de jeunes que le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) de Forum réfugiés refuse de considérer comme mineur après une évaluation sommaire et "à charge". Ces mises à la rue bafouent la Convention internationale des droits de l'enfant qui préconise la présomption de minorité"*, estime le collectif.

Les auteurs du courrier en appellent donc à une *"réelle prise en charge institutionnelle"* jusqu'à ce que le juge des enfants statue sur la minorité de ces jeunes, *"comme le préconise la Défenseure des Droits"*. Il plébiscite par ailleurs un accompagnement par des professionnels *"afin de leur assurer une réelle protection, dans leur intérêt supérieur"*. Ces dernières années, plusieurs squats ont été ouverts par des citoyens pour héberger des mineurs non accompagnés, [dont Le Chemineur, ouvert en 2021](#), et le squat installé au collège Maurice Sève en 2018.